

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT 54

**LE 05 DECEMBRE 2025 A 11H00**

**DOSSIER DE SEANCE**

La séance sera introduite par André Corzani, Président de MMD 54, 2ième Vice-Président délégué à l'aménagement au Conseil départemental de Meurthe et Moselle

Conformément au règlement intérieur, l'Assemblée générale, sur proposition du Président désignera un secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 06 janvier 2025.

POINT 2 : Bilan de l'activité 2024/2025

POINT 3 : Situation budgétaire et perspectives financières

ANNEXE 1 : PV de la séance du 06 janvier 2025

ANNEXE 2 : Rapport d'activités 2024

ANNEXE 3 : Liste des prestations d'ingénierie en cours au 01 novembre 2025

## POINT 1 : APPROBATION DU PV DU 06 JANVIER 2025

Le procès-verbal de la séance de la dernière Assemblée générale ordinaire de MMD 54 qui s'est tenue le 06 janvier 2025 à la suite d'une seconde convocation sera soumise à approbation.

[CF PV DE SEANCE EN ANNEXE 1](#)

### **Proposition de délibération**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 06 janvier 2025.

**Soumission au vote : contre                      abstention                      pour**

## POINT 3 : BILAN DE L'ACTIVITE 2024/2025

### RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Le rapport d'activité 2024 a été diffusé à l'ensemble des collectivités adhérentes à la suite de son approbation par le Conseil d'administration en date du 07 avril 2025.

#### CF RAPPORT D'ACTIVITE 2024 EN ANNEXE 2

Un rappel de son contenu sera effectué : ce rapport fait apparaître une année 2024 confirmant le dynamisme des collectivités et leurs besoins d'ingénierie dans tous les domaines d'interventions de MMD 54.

Au 31 décembre 2024, 583 collectivités étaient adhérentes à MMD 54 : 536 communes, 16 communautés de communes, 31 syndicats.

Le nombre de prestations sur lesquelles a travaillé l'équipe de MMD 54 est resté globalement stable : + 3 % par rapport à 2023, soit 182 prestations d'ingénierie.

76 % de ces interventions ont été effectuées à destination de communes. Par ailleurs, le nombre de prestations à destination de communautés de communes a augmenté : 32 prestations en 2024 contre 16 en 2023.

Les prestations à destination des syndicats sont restées constantes. Le Département a également continué, pour ses propres besoins, à faire appel à l'Agence technique avec 3 accompagnements en 2024.

En 2024, les communes ont principalement sollicité MMD 54 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement qui représentent la majorité des prestations. Le nombre de prestations dans le domaine des ouvrages d'art est resté stable (une trentaine de prestations travaillée durant l'année). En matière de voirie, un nombre important de prestations ont été clôturées en 2024 illustrant des besoins d'accompagnements plus courts et ciblés (opérations de comptages). Seulement 16 étant encore en cours au 31 décembre.

Sur les 182 prestations travaillées en 2024, **71 ont correspondu à de nouveaux accompagnements contractualisés durant l'année**. 17 propositions ont été classées sans suite.

Ces nouveaux marchés se sont répartis comme suit :

- 58 dans le domaine de la voirie (28 pour des opérations de comptage, 16 en ouvrages d'art, 6 aménagements de sécurité, 6 opérations d'aménagement de traverse et d'espaces publics, 2 pour de la gestion patrimoniale de voirie)
- 12 dans le domaine de l'eau (6 en assainissement, 4 en eau potable, 1 nouvel accompagnement sur les transferts de compétences)
- 1 dans le domaine de l'urbanisme (AMO PLUI).

Les interventions en matière d'ingénierie financière sont transversales et incluses dans les prestations opérationnelles. En dehors du cadre des prestations, 100 accompagnements ont été effectués en vue d'analyser la faisabilité opérationnelle et financière de projet, d'élaborer un plan de financement prévisionnel ou encore pour aider les collectivités vis-à-vis de financeurs potentiels. 90 conseils simples et ponctuels ont également été pourvus.

Par ailleurs, à noter que l'agence assure une prestation en matière d'ingénierie financière et de projet pour le Département dans le cadre du dispositif Bourg centre et Appui aux Territoires 54.

L'ensemble des prestations en cours au 31 décembre 2024 représentait un montant de 300 000€ restant à facturer. Les recettes de facturation pour l'année 2024 se sont montées à près de 260 000 €, soit une nette hausse par rapport aux années précédentes.

En matière d'assistance technique assurée pour le compte du Département, **202 conventions d'assistance étaient conclues au 31 décembre 2024 couvrant 311 communes**, soit un chiffre stable.

155 collectivités ont souscrit à la prestation voirie aménagement. 148 journées ont été consacrées à cette activité de conseils en 2024.

La part la plus importante de l'activité reste celle relative au domaine de l'assainissement : 134 stations ont été suivies par l'Agence en 2024 et 252 visites effectuées. L'Agence est intervenue dans une moindre mesure en matière de suivi des réseaux d'assainissement : 32 visites terrains en 2024.

En matière de gouvernance, 3 séances du Conseil d'administrations se sont tenues durant l'année 2024. Des décisions courantes relatives au fonctionnement de l'Agence ont été prises lors de ces séances.

L'Assemblée générale a eu lieu le 06 janvier 2025 à la suite d'une première convocation pour le 12 décembre 2024 qui n'a pas permis de réunir le quorum.

La première séance a néanmoins constitué l'occasion d'échanges et d'un évènement particulier visant à célébrer les 10 ans de l'Agence.

Le Comité de contrôle analogue, constituant une condition du fonctionnement de l'Agence en quasi-régie, s'est en outre réuni le 16 novembre 2024.

## **EVOLUTION DES DONNEES EN 2025**

### **Prestations d'ingénierie**

Au 01 novembre 2025, **le nombre de collectivités adhérentes à MMD 54 est de 588**, soit 5 nouvelles collectivités adhérentes depuis 2024.

Concernant les marchés de prestations, au 01 novembre 2025/

- **115 marchés de prestations en cours sont recensés** (9 marchés sont également en attente de réponse à cette date). Ce chiffre est stable par rapport à 2024.
- **50 marchés ont été établis depuis le début de l'année 2025** ce qui constitue pour l'instant une baisse par rapport à 2024.

Ces chiffres n'incluent toutefois pas la nouvelle mission animation captage mise en œuvre à la demande du Département, pour laquelle 9 conventions ont été signées ou sont en attente de signature.

Pour rappel, cette mission cofinancée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Département, pour laquelle un animateur a été recruté au sein de MMD 54 en début d'année, vise à accompagner les collectivités concernées par des captages d'eau dégradés dans la mise en place d'actions visant à

améliorer la qualité de la ressource. La mise en place des cultures à bas niveaux d'impact en constitue un moyen privilégié. Dans le cadre de cette démarche, 26 collectivités ont été rencontrées depuis le début d'année.

Evolution du nombre de prestations en cours et soldées durant l'année entre 2024 et 2025 :

|                     | au 31 12 2024                    |                      | au 01 11 2025                    |                 |
|---------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|-----------------|
|                     | Prestations soldées dans l'année | Prestations en cours | Prestations soldées dans l'année | Presta en cours |
| <b>Nombre total</b> | <b>73</b>                        | <b>109</b>           | <b>38</b>                        | <b>115</b>      |
| Eau/assainissement  | 7                                | 62                   | 7                                | 66              |
| Voirie/OA           | 60                               | 31                   | 26                               | 40              |
| Urba/aménagement    | 4                                | 15                   | 5                                | 8               |
| Ingé financière     | 2                                | 0                    | 0                                | 1               |

L'ensemble des 115 marchés de prestations enregistrés au 01 novembre 2025 représentent un montant d'environ 625 000 €. Le reste à facturer de 335 000 € est stable par rapport à 2024.

Lors de l'Assemblée générale, plusieurs élus décriront l'accompagnement qu'a pu leur apporter l'Agence dans les différents domaines d'interventions précités.

#### CF LISTE DES PRESTATIONS EN COURS AU 1 NOVEMBRE 2025 (ANNEXE 3)

#### Assistance technique du Département :

Concernant les interventions au titre de l'assistance technique, **187 conventions sont en cours au 01 novembre 2025 contre 202 en 2024 mais davantage de communes sont couvertes.** Cette évolution traduit la poursuite des transferts de compétence aux intercommunalités dans le domaine de l'assainissement.

Le nombre de conventions dans le domaine de la voirie et de l'aménagement est stable. Le nombre de conventions dans le domaine de l'assainissement est en baisse du fait des transferts de compétence. Davantage de communes sont donc concernées par ces deux prestations (suivi des réseaux et des stations d'épuration) : 158 visites stations et 94 interventions réseaux ont pour l'instant été réalisées au 01 novembre.

MMD 54 a par ailleurs la charge de mettre en œuvre pour le compte du Département le groupement de commandes sur les analyses normalisées des stations. À la suite de difficultés rencontrées avec le prestataire en 2024, le début d'année a été consacré à tenter de régulariser un maximum de bilans 24h réalisés sur l'année passée afin de s'assurer de la conformité des ouvrages. Le marché ayant été résilié en milieu d'année 2025, MMD 54 a ensuite conseillé les collectivités dans la réalisation de ces bilans en procédant à d'autres consultations.

A noter que depuis cet automne, MMD 54 expérimente la faisabilité de la réalisation en régie de ces prélèvements réglementaires. Cette expérimentation est menée sur le territoire de la Communauté de communes De Colombey et du Sud Toulinois. Les conclusions sont attendues pour la fin de l'année. En attendant, le marché attaché au groupement de commande va être relancé par le Département.

## **Moyens humains :**

Au 01 novembre, l'équipe est composée de 15 agents travaillant à temps plein, sur des effectifs ouverts correspondant à 16 postes.

Un poste supplémentaire a été créé par rapport à 2024 dans le cadre de l'animation captage.

Un poste est en outre en attente de renouvellement au sein du pôle administratif en raison de la mise en place d'un logiciel de gestion de l'activités qui doit permettre de réinterroger l'organisation des fonctions administratives.

Plusieurs mouvements en matière de ressources humaines se sont opérés durant l'année :

- Poursuite de la structuration de l'Agence avec la nomination d'Olivier CAILLAT en tant que Directeur adjoint et de François SEIDEL comme responsable du pôle aménagement.
- Départ en retraite de Odile MANCIAUX qui occupait le poste d'adjointe administrative.
- Arrivée d'un nouveau technicien au sein du pôle eau principalement en charge de l'assistance technique assainissement : Rémi PARISOT, référent sur les territoires de Briey, Val de Lorraine et quelques collectivités du Lunévillois.
- Prise de poste de Nicolas GERARD, en charge de l'animation captage en articulation avec les services du Département,
- Départ de Pascal CHRISTOPHE et de Eléonore ANDRIEU au sein du pôle aménagement, remplacés par Jean Baptiste LEFORT en charge de la thématique des ouvrages d'art (prise de poste au 03 novembre) et par Nathan DITSCH (prise de poste au 13 octobre) en charge des projets de voirie.

A noter que l'ensemble de l'équipe suit des formations régulières pour maintenir et adapter son niveau de connaissance au regard des actualités réglementaires et techniques.

L'Agence participe en outre à différentes instances partenariales visant améliorer la qualité de l'offre d'ingénierie publique aux collectivités. Ces instances sont à la fois locales mais également nationales grâce aux actions de l'Association Nationale des Directeurs.ices d'Agences techniques Départementales (ANDATD).

## **Gouvernance**

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois durant l'année 2025.

Outre les décisions courantes relatives au fonctionnement de l'agence, à noter les délibérations suivantes :

- Séance du 07 avril 2025 : dans le cadre du vote du budget 2025, décision d'ajustement des tarifs horaires de prestations via la mise en place d'un tarif unique (toutes catégories) fixé à 75 € l'heure, applicable à compter du 01 mai 2025.
- Séance du 07 juillet 2025 : adhésion de l'agence au CEREMA. Le Cerema (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) est un établissement public administratif portant initialement l'ingénierie technique de l'Etat. Il a été ouvert depuis la loi « 3DS » aux collectivités territoriales. Compétent sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...), l'adhésion de MMD 54 à cet organisme est une opportunité intéressante pour mobiliser certaines de ses expertises. Depuis lors, deux démarches ont été initiées :

- Sous-traitance d'une partie des prestations dans le domaine des ouvrages d'art afin d'assurer une continuité de service en raison d'une vacance de poste (6 collectivités concernées)
  - Réflexion sur un partenariat visant à mettre à disposition des collectivités un outil d'auscultation des voiries permettant de promouvoir la mise en place d'une gestion patrimoniale et de planifier les travaux. Les résultats sont attendus pour le printemps 2026.
- Séance du 27 octobre 2025, ajustement de la population de référence pour le calcul des cotisations (population DGF de l'année N-1), sans impact sur les montants.

### **Proposition de délibération**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'activité de l'année 2024 et de son évolution sur l'année 2025.

**Soumission au vote : contre**

**abstention**

**pour**

## POINT 4 : SITUATION BUDGETAIRE

Le budget 2024 était d'un montant de 1 241 396 € (en fonctionnement). Le compte administratif 2024 s'est établi à 978 474 € en dépenses et 994 129 € en recettes (hors excédent). Le résultat de l'année est donc de 15 655 € ce qui porte l'excédent reporté à 192 052 €.

Le 07 avril 2025, le Conseil d'administration a voté un budget d'un montant de 1 276 000 €.

Ce budget 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par les incertitudes budgétaires de toutes les collectivités et la hausse générale des coûts.

Sa construction a répondu à un impératif de prudence mais également d'agilité afin de maintenir un haut niveau de service au bénéfice des adhérents mais également anticiper l'année de renouvellement des mandats communaux et intercommunaux en 2026.

Le budget 2025 vise ainsi à concilier :

- Le nécessaire maintien des capacités d'intervention de l'Agence grâce à la poursuite de sa structuration et au développement de l'expertise des équipes (évolution de l'organisation à ETP constant, évolution maîtrisée des charges générales de fonctionnement en corrélation avec l'activité, intégrant un niveau de formation indispensable au développement des compétences rendue nécessaire par l'évolution des missions)
- L'impact de la hausse des dépenses salariales liées à l'augmentation des taux de cotisation à la CNRACL (de 31.65 % à 34.65% en 2025),
- Le risque d'une baisse du nombre de sollicitations en matière d'ingénierie dès 2025,
- La stabilité des autres recettes (enveloppe ATR, cotisation des collectivités, participation du Département à l'activité d'ingénierie) qui représentent 70 % du budget de MMD 54

Pour assurer l'équilibre du budget en 2025 et préserver les capacités de MMD 54 pour les années à venir, 3 moyens ont donc été actés :

- Un ajustement des tarifs horaires de prestations d'ingénierie tenant compte de l'évolution des coûts et de la nature des interventions : mise en place au 01 mai 2025 d'un tarif unique de 75 € l'heure.
- Un amortissement de la baisse des sollicitations d'ingénierie attendue en 2025, en raison du contexte budgétaire contraint, par une consommation attendue d'une partie de l'excédent.
- Une vigilance renforcée sur l'évolution des dépenses.

Une décision modificative a en outre été opérée lors de la séance du 07 juillet 2025 principalement en vue d'ajuster les capacités de recours à des prestataires extérieurs (sous-traitance au CEREMA de certains dossiers en ouvrages d'art le temps d'une vacance de poste, expérimentation de la réalisation des prélèvements 24 h sur les stations qui nécessite le recours à un laboratoire pour la partie analyse).

A noter que le budget 2025 prévoit en outre l'acquisition d'un logiciel de suivi de l'activité pour un montant de 40 000 € qui doit permettre d'améliorer la gestion des dossiers et de faciliter l'exercice de prévision.

L'activité opérationnelle de l'Agence fait en outre l'objet d'un contrôle par le biais d'un Comité de contrôle analogue créé à cet effet.

Ce comité a notamment pour objet de :

- d'examiner un rapport annuel retraçant les moyens que l'établissement propose de mettre en œuvre pour remplir les objectifs définis dans les conventions de prestations,

- d'examiner les tableaux de bord retraçant l'ensemble des flux financiers de l'agence,
- de formuler des avis sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des conventions de prestations,
- de contrôler annuellement que les contributions financières n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du service,
- le cas échéant, de formuler des recommandations sur toute question qu'il juge utile (ou intéressant le fonctionnement de l'établissement ou son activité).

Le comité de contrôle analogue doit se réunir le 17 novembre 2025. Il sera rendu compte en séance des travaux réalisés lors de cette séance.

### **Proposition de délibération**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la situation budgétaire de MMD 54 et du compte rendu des travaux du Comité de contrôle analogue.

**Soumission au vote : contre**

**abstention**

**pour**